

Le Parlement européen autorise la pêche au chalut dans les aires maritimes protégées



Le Margiris, deuxième plus grand chalutier du monde, est dans le viseur des ONG. Pierre Gleizes / Greenpeace

La pêche au chalut, très décriée par les ONG environnementales pour ses conséquences sur la biodiversité et l'environnement, restera autorisée dans les aires maritimes protégées de l'Union européenne. Les eurodéputés ont rejeté un amendement visant à l'interdire, préférant la limiter en raison de la manne économique que représente cette méthode pour les pêcheurs.

«*C'est un véritable désastre pour le climat et la biodiversité*». Claire Nouvian, fondatrice de Bloom, ONG qui lutte contre la destruction de l'océan et des pêcheurs, n'a pas mâché ses mots à l'issue du vote du Parlement européen du 3 mai sur la pêche au chalut. Les eurodéputés ont en effet rejeté l'interdiction de tirer des chaluts dans les aires marines protégées de l'Union européenne. Or, la pêche au chalut, qui consiste à racler les fonds marins avec des engins tractés, est pratiquée dans 86 % d'entre elles. Bloom la considère comme la méthode de pêche la plus destructrice.

Sur les réseaux sociaux, l'affaire a été particulièrement relayée. Une pétition, soutenue par plusieurs personnalités dont le journaliste Hugo Clément et l'humoriste Nicole Ferroni, demandait justement d'interdire les méthodes de pêche destructrices et les activités extractives dans les aires marines protégées. Malgré la mobilisation, l'amendement de la députée Verte Caroline Roose n'a pas été adopté, avec 319 voix contre, 280 pour et 35 absentions.

L'eurodéputé macroniste Pascal Canfin, du groupe Renew Europe, ex-EELV, s'est dit favorable à cette position mais explique pourquoi elle pose problème. «*Je suis aussi conscient que cette position pose des problèmes économiques à certains pêcheurs et certains territoires, et que par ailleurs certaines aires protégées le sont pour les oiseaux, ce qui peut rendre difficilement compréhensible pour les pêcheurs le fait d'interdire une pratique de pêche qui n'a rien à voir avec la protection des oiseaux*», écrit-il.

L'ancien directeur général du WWF France a souhaité rédiger un amendement visant à interdire des techniques préjudiciables, dont le chalutage de fond, dans certaines parties de ces zones marines en commençant par les plus menacées, lorsque l'interdiction est jugée proportionnée à la suite d'une évaluation d'impact fondée sur des avis scientifiques. De la plus pure rhétorique macronienne: dire tout et son contraire en une seule phrase.

Cet amendement, préparé avec son collègue Pierre Karlesking, décrié à la fois par les écologistes et le lobby de la pêche industrielle, n'a finalement pas été présenté, l'eurodéputé étant persuadé qu'il ne trouverait pas de majorité. C'est un

autre amendement de Pierre Karlesking qui a été adopté par le Parlement européen en marge de l'adoption d'un rapport sur l'économie de la mer. Il vise à interdire le recours aux techniques néfastes pour l'environnement dans les zones strictement protégées. Ces dernières ne représentent que 1% des eaux européennes, et sont déjà exemptes d'activités néfastes: un amendement donc inutile car redondant.

Triste journée, a tweeté l'eurodéputée verte Caroline Roose qui s'est tout de même félicitée de l'adoption de trois de ses propres amendements. L'un d'eux prévoit l'interdiction des activités industrielles d'extraction, telles que l'exploitation minière dans les zones marines protégées. Bien que non contraignants, ces amendements sont une avancée importante, un signal politique fort pour la Commission européenne qui doit d'ici l'été présenter ses mesures pour la gestion des mers et la restauration des écosystèmes naturels.

Pour rappel, l'Union européenne s'est engagée à passer de 10% d'aires marines protégées à 30%. Ces aires, qui ont été créées pour enrayer la crise climatique et le déclin de la biodiversité, sont régulièrement pointées du doigt car en réalité trop peu protégées. L'Europe aurait-elle compris? J'en doute fort vu le vote des parlementaires.

Bruno Bourgeon <http://www.aid97400.re>

D'après Novéthic du 04 mai 2022 (<https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/le-parlement-europeen-rejette-l-interdiction-de-la-peche-au-chalut-dans-les-aires-maritimes-protégees-150761.html>)